

ACCUEIL BONZAI

année scolaire 2017/2018
à partir du lundi 4 septembre 2017 au vendredi 30 juin 2018



Préambule :

BONZAI est une association loi 1901, non confessionnelle et apolitique. Elle inscrit ses principes et ses pratiques philosophiques dans ceux de l'Éducation Nouvelle. L'ALSH est une structure éducative ouverte à tous les enfants de la commune de Capbreton et de ses environs dans la limite des places disponibles jusqu'à 12 ans. L'ALSH s'inscrit de plein droit dans les principes républicains : Liberté, Égalité, Fraternité et sur les lois de la Laïcité.

Si pour les parents, l'ALSH est un mode de garde, il est un enjeu pour les familles. Il concilie vie professionnelle et vie de famille. Il doit prendre en compte le décalage des rythmes entre celui des adultes et des enfants. Pour BONZAI, l'accueil de loisirs est aussi un espace éducatif. En corrélation avec le projet éducatif de BONZAI et Les Enfants Sous Les Pins, les principes qui gouvernent les intentions éducatives et pédagogiques sont ceux du Développement Durable. Il s'agit par ce triptyque de permettre à l'enfant de se construire avec les autres, de développer son potentiel humain par, entre autres, des pratiques éco-citoyennes.

LES OBJECTIFS GENERAUX :

- **Développer l'Estime de Soi**
 - valoriser les qualités de chaque enfant
 - s'entraîner à des habilités de communication
 - réguler ses émotions

- **Apprendre la réciprocité**
 - participer à la prise de décision
 - ritualiser des pratiques d'Écoute
 - acquérir des compétences psycho-sociales

- **Favoriser la créativité**
 - aménager des ateliers permanents et modulables
 - créer des projets collectifs
 - découvrir les outils numériques

- **Valoriser les rôles et compétences des parents**
 - faciliter l'expression des parents
 - apprendre à jouer avec l'enfant
 - impliquer les parents dans les tâches de la vie quotidienne
 - déconstruire les stéréotypes de genre

- **Sensibiliser aux pratiques écocitoyennes**
 - s'initier à la chimie verte
 - découvrir le tri des déchets et tendre vers le zéro déchets
 - cuisiner des goûters sain et sans sucre raffiné

L'ENCADREMENT :

L'accueil BONZAI est assurée par Monsieur Freydoun SCHAHMANECHE, diplômé du BAFD, d'un Master 2 en sciences de l'Éducation et d'un DUT Carrière Sociale et de Maddi BIDLUN, CAP petite enfance, AMD, et du BPJEPS LTP. D'autres animateur-e-s pourront être présents pour renforcer l'équipe.

LES ACTIVITES :

En dehors d'anticiper, de prévenir l'organisation d'une sortie ou d'une prestation extérieure, chez BONZAI, il n'existe pas de programme, de planning d'activité. Si l'équipe d'animation est force de propositions, le libre choix est partie prenante de la structuration pédagogiques du centre de loisirs. L'Enfant choisit seul ou à plusieurs son activité. Aucune activité n'est imposée. Le décloisonnement est total. Il pourra dans de rares occasion être définis en fonction des besoins de l'activité et en fonction des capacités cognitives et sociales. Les ateliers permanents ou modulables seront régulés par une simple règle. Cette règle consiste tous simplement à éviter un éparpillement ou une activité désordonnée.

Dans la continuité de l'école Les Enfants Sous Les Pins, des ateliers permanents seront mis en place pour favoriser la découverte et la créativité. Au démarrage, trois ateliers permanents et modulables seront mis en place.

Un atelier arts-visuel :

Classique et traditionnel, il regroupe sous cette appellation, la peinture, le papier, les crayons et les feutres, Le développement de l'imaginaire de l'enfant est un des objectifs du projet pédagogique. Ces activités peuvent alors constituer l'une des activités au service de cet objectif.

Un atelier jeu :

Il regroupe un ensemble d'activité ludique allant du jeu de sociétés aux jeux de coopération. Il existe une diversité de jeux solitaires et/ou collectifs, intérieur/extérieur. Qu'ils soient de type traditionnel et/ou sportif, ils s'inscrivent dans ces pratiques. Ils y prennent une place particulière car ils favorisent le déploiement de toute la personnalité physique, morale, affective et relationnelle de l'enfant. Celui-ci, au centre de l'activité, expérimente la communication motrice, la prise de décision. Il participe à une dynamique de groupe au cours de laquelle il a le droit de s'affirmer.

Un atelier ADTS (Activité de Découverte Technique et Scientifique):

C'est une activité où, à partir d'une situation ordinaire – des enfants qui construisent un bateau ou un avion ; l'observation de son corps, d'un jardin, d'un objet technique, d'étoiles dans le ciel etc ; une promenade en forêt ou au bord de la mer... - on se pose des questions, on fait des hypothèses de réponses et on se donne les moyens d'essayer de les valider ou de les infirmer, en faisant selon les cas des expérimentations, des enquêtes, des constructions...

LA VIE COLLECTIVE :

L'ALSH s'inscrit au sein d'une communauté éducative. Les espaces éducatifs se superposent ou se complètent en fonction du temps. Cette juxtaposition ou complémentarité des espaces va exercer des tensions (en terme Lewinien). Les comportements et attitudes attendus vont être régulés par l'école et l'ALSH. Pour faciliter ces transitions, des formes de rituels vont être élaborées chemin faisant par des outils d'expression et d'Écoute.

- Le traditionnel bâton de parole est un outil servant à réguler la parole au sein d'un groupe.
- L'arbre des émotions favorise l'expression des émotions de la journée
- La réunion d'enfant

Ensuite, l'orientation prise du libre choix des activités, de ne rien faire à celui de s'engager dans un processus de création va passer par des temps d'expression afin d'accompagner ce processus d'autonomisation tant individuel que collectif dans le choix de l'activité. Pour cela, il sera mis en place des réunions d'enfants. Elles se traduisent par la forme d'un « Kifékoi ». Ce temps favorise l'expression d'idées, d'activité dans lequel l'enfant souhaite s'engager seul ou en collectif.

Enfin pour éviter le papillonnage ou la consommation d'activité ou la perturbation des enfants en activité, un espace neutre sera prévu pour ceux et celles qui ne souhaitent pas s'engager dans une dynamique d'activité. Cet espace sera consacré exclusivement au repos, à l'ennui, à l'activité libre, au papillonnage.

LA VIE QUOTIDIENNE :

Pour avoir une cohérence éducative, des observations en début d'année scolaire seront entreprises pour évaluer et structurer cette cohérence éducative. Il semble important d'identifier et de repérer les règles communes au deux organismes mais aussi les distinguer par un fonctionnement propres sur certains point afin d'opérer cette complémentarité des deux espaces éducatifs.

LA CO.EDUCATION :

L'ALSH BONZAI n'est pas un sanctuaire éducatif. Si rappelons-le, il est un mode de garde pour les parents, la famille est partie-prenante de la vie du centre de loisirs. Il s'agit d'articuler les liens riches, resserrés, durables avec les parents qui contribuent à l'épanouissement de leurs enfants. Concrètement, en partenariat avec l'association Les Enfants Sous Les Pins, des actions mutualisées seront privilégiées. En ce qui concerne l'ALSH, la participation des parents sera sollicitée en fonction des opportunités pour accompagner l'équipe sur des activités extérieures mais aussi sur la vie quotidienne (goûter, aide matériels, ...)

L'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE :

Une évaluation continue est effectuée par l'équipe pédagogique. Elle peut ainsi ajuster, rectifier et faire remonter les informations et agir au quotidien.

Deux types d'évaluation sont mis en œuvre en relation avec la période. Une évaluation trimestrielle pour la période des mercredis est structurée. La présence d'un représentant de l'école Les Enfants Sous Les Pins serait pertinent.

Pour les vacances, une évaluation aura lieu à la fin des vacances. Elle est ouverte aux salarié-es et à des administrateurs comme tierce personne et aussi à un représentant de l'école. L'implication des parents sera réalisée à travers les rencontres informelles mais aussi par le biais d'un questionnaire.

D'une manière ludique, l'évaluation du projet par les enfants sera aussi produite. Un outil pédagogique sera construit.

Les critères d'évaluation du projet sont :

- La coopération
- La potentialité
- La durabilité
- La transformation

Les outils d'évaluation se construiront en fonction du contexte, des conditions et des paramètres factuels.



ORGANISATION FONCTIONNELLE DE L'ALSH BONZAI

Pour l'année scolaire 2017-2018, l'accueil commencera dès le lundi 4 septembre pour se terminer le vendredi 30 juin

1. L'INSCRIPTION A L'ASH BONZAI :

L'ALSH est ouvert à tous et à toutes sans discrimination. Il est ouvert toute l'année à tous les enfants mineurs de la commune de Capbreton et de ses environs.

Les jours d'ouverture sont :

Le mercredi de 12h30 à 18h30

Les petites vacances : 8h – 18h30

Les grandes vacances : août selon les demandes

L'accueil périscolaire : le matin de 7h45-8h30 et le soir de 16h30 à 18h30

Les repas sont fournis par les parents. Durant les vacances, BONZAI fournit la collation du matin et de l'après-midi. Pour les mercredis, le goûter est fourni. Les parents peuvent ramener des gâteaux fait maison.

2. L'ACCUEIL :

Pour concilier vie de famille et vie professionnelle, l'accueil intègre une souplesse tout en préservant une continuité dans l'activité et la vie de l'ALSH. Les réservations s'effectueront sur 1 mois. Elles devront être faite pour le 20 de chaque mois.

Une demi-journée est soit l'accueil du matin de l'ouverture jusqu'à 12h30 (sans repas) et 13h30(sans repas) ou de 12h30 (avec repas) et de 13h30 (sans repas) à la fermeture de l'ALSH.

Une journée correspond à une arrivée dans la matinée à partir de l'ouverture avec un départ jusqu'à la fermeture.

Sur les Mercredis :

L'arrivée des enfants peut être accueilli à partir de 12h30 (avec repas) et 13h30 (sans repas) jusqu'à la fermeture à 18h30.

Les réservations s'effectueront sur 1 mois. Elles devront être faite pour le 20 de chaque mois. Tous mercredis réservés sont dus. Seule les absences justifiées par une pièce administrative (certificat médical) ne seront pas facturées.

Sur les vacances :

Pour les enfants de moins de 6 ans, l'accueil peut se faire sur la demi-journée ou la journée.

Les parents devront réserver l'accueil de leur enfants au plus tard 15 jours avant les vacances scolaires. Toutes journées ou demi-journées réservées sont dues. Seule les absences justifiées par une pièce administrative (certificat médical) ne seront pas facturées.

REGLEMENT INTERIEUR ALSH BONZAÏ

Préambule :

BONZAI est une association loi 1901, non confessionnelle et apolitique. Elle inscrit ses principes et ses pratiques philosophiques dans ceux de l'Éducation Nouvelle. L'ALSH est une structure éducative ouverte à tous les enfants de la commune de Capbreton et de ses environs dans la limite des places disponibles. L'ALSH s'inscrit de plein droit dans les principes républicains : Liberté, Égalité, Fraternité et sur les lois de la Laïcité.

Article 1 : FONCTIONNEMENT GENERAL

L'ALSH BONZAÏ fonctionne dès le premier jour de la rentrée scolaire, durant les mercredis, le matin et le soir ainsi que sur l'ensemble des vacances scolaire sauf en juillet. Pour le mois d'août, selon les demandes, une ouverture pourra être envisagée.

Article 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

Toute admission est soumise à une inscription administrative préalable selon les modalités de l'article 3. Pour les enfants atteints de troubles de la santé (allergie, situation d'handicap, ...) l'admission sera possible après concertation et la mise en œuvre d'un suivi entre les parents, l'équipe pédagogique et tout autres personnes à même d'accompagner sa mise en œuvre. Si il existe un PAI, il devra être transmis au moment de l'inscription.

Article 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

Tous mercredis réservés sont dus. Pour les vacances scolaires, toutes journées ou demi-journées réservées sont dues. Seule les absences justifier par une pièce administrative (certificat médical) ne seront pas facturées.

Le dossier d'inscription :

Un dossier administratif est à remplir pour inscrire son enfant au sein de l'ALSH avec les documents à fournir :

- une fiche sanitaire avec la photocopie des pages de vaccination du carnet de santé
- la fiche d'inscription pour l'année scolaire
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- un justificatif de la CAF ou MSA pour déterminer le QF
- l'attestation responsabilité civile et accident corporel de l'année en cours
- une adhésion de 20€ pour l'année scolaire ouvrant droit à :
 - tarif préférentiel sur les séjours enfants BONZAÏ uniquement.
 - participer à des événements et rencontre sur les questions d'Éducation.
 - une prise en charge partielle du coût de la formation BAFA et BAFD pour un membre descendant de la famille.
 - gratuité de l'accueil du matin de 7h45 à 8h30

la restauration et collation :

L'ALSH ne fournit pas le repas du midi. Durant les mercredis et les vacances, l'ALSH fournit seulement la collation de l'après-midi. Il appartient donc aux familles de fournir les repas. Un frigidaire est à disposition afin de préserver la chaîne du froid ainsi qu'un four micro-onde pour réchauffer le plat. A titre exceptionnel, lors d'une sortie à la journée, le pique-nique sera préparé par BONZAÏ. Un supplément sera demandé.

Article 4 : TARIFS

Les tarifs sont étudiés et validés une fois par année scolaire par le Conseil d'Administration de l'association BONZAI.

Les familles domiciliées à Capbreton et susceptibles de bénéficier d'un tarif dégressif doivent fournir les éléments demandés du dossier d'inscription.

En l'absence des documents précisés, la participation financière de la famille est calculée sur la base d'un tarif à taux plein, jusqu'à réception des documents, sans effet rétroactif. Les familles domiciliées hors Capbreton se verront appliquer un tarif hors zone.

Cette grille tarifaire est valable pour l'année scolaire 2017/2018 :

Quotient Familiale	Acc. Du matin 7h45-8h30	Acc. Du soir 16h30-18h30	Vacances				mercredi
			½ journée repas pris sur place	½ journée – sans repas	journée repas sur place	journée sans repas	
≤600	gratuit	1,80€ - 1h / 3,60 – 2h	8,00 €	6,40 €	14,40 €	11,52 €	8,50 €
>600	gratuit	2,25€ - 1h / 4,50 – 2h	10,00 €	8,00 €	18,00 €	14,40 €	10,62 €
Hors Capbreton	1,25 €	2,52€ - 1h / 5,04 – 2h	11,20 €	8,96 €	20,16 €	16,13 €	11,30 €

Article 5: PAIEMENT

Les créneaux horaires facturés :

- les mercredi de 12h30 à 18h30
- l'accueil périscolaire du soir de 16h30 à 18h30
- les vacances scolaires
- l'accueil du matin de 7h45 à 8h30 est gratuit

Toutes journées ou demi-journées réservées sont dues. Seule les absences justifier par une pièce administrative (certificat médical) ne seront pas facturées. Une facture mensuelle unique est adressée aux familles au début du mois suivant. Pour l'accueil périscolaire du soir, la facturation se base sur le nombre d'heure de présence. Toute heure commencée est due.

Les familles doivent s'acquitter de leur facture dans un délai de 10 jours à compter de la réception de celle-ci.

En l'absence de paiement dans les délais impartis, le recouvrement est effectué et donne lieu, le cas échéant, à l'application de frais supplémentaires pour le recouvrement. L'association se réserve le droit d'exclure les enfants en cas de non paiement consécutif de trois mois ou répété dans l'année scolaire. En cas de non paiement consécutif de deux mois, une médiation sera mis en place pour trouver une solution.

Plusieurs modes de règlement sont admis :

- par prélèvement automatique mensuel
- par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de BONZAI
- à l'accueil Les Enfants Sous Les Pins en espèce
- *les chèques-vacances uniquement pour les périodes de vacances scolaires*

Article 6 : RESPONSABILITE – ASSURANCE

Les enfants qui fréquentent les services de BONZAI sont placés sous la responsabilité de l'association **BONZAI**. En cas d'accident grave nécessitant une prise en charge de l'enfant par les services de secours et survenant pendant l'ALSH BONZAI, la personne applique la procédure d'alerte et informe au plus vite le/la responsable légal-e.

L'attention des parents est attirée sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou du local. Il en est de même s'il blessait un autre enfant. Aussi, ils doivent être assurés pour les risques liés aux activités de l'ALSH BONZAÏ.

Conformément à la réglementation en vigueur, un mineur de + de 16 ans est autorisé à venir chercher un enfant à l'issue de l'accueil de Loisirs pour les enfants de – de 6 ans seulement si il est muni de sa pièce d'identité et une autorisation préalable des parents de ce dernier. L'enfant de plus de 6 ans est autorisé à rentrer seul à la seule condition que les parents aient signé l'autorisation parentale le prévoyant.

BONZAI décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration d'objets personnels pouvant survenir durant les périodes d'accueil.

Article 7 : DIVERS

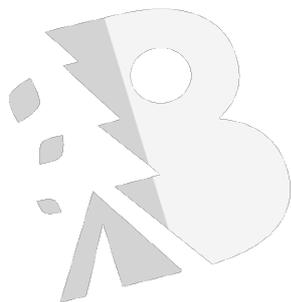
En cas d'absence de l'enseignante ou d'indisponibilité de l'intervenant sur le temps scolaire, BONZAÏ est en mesure d'assurer un encadrement.

Les familles doivent faire connaître des changements de situation familiale établissant des restrictions ou modalités particulières de prise en charge de leur enfant.

Article 8 : ACCEPTATION

Le seul fait d'inscrire un enfant à l'ALSH de BONZAÏ constitue pour les parents l'acceptation de ce règlement qui sera affiché dans les locaux concernés.

A la demande des familles, des aménagements particuliers et exceptionnels peuvent être programmés et réfléchis. Une concertation sera mis en place pour en définir la faisabilité et sa mise en œuvre.



EMILIE CAMOUSSEIGT

A handwritten signature in blue ink, which reads 'CAMOUSSEIGT Emilie' and is followed by a large, stylized scribble.

Présidente BONZAÏ